



PROGRAMME D'OBLIGATIONS VERTES Juin 2023

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- L'inflation et l'augmentation rapide des taux d'intérêt ont freiné la croissance de l'économie au cours des derniers mois.
 - Ainsi, l'activité économique au Québec devrait ralentir, passant de 2,8 % en 2022 à 0,6 % en 2023.
 - Au Canada, la hausse du PIB réel devrait se situer à 0,8 % en 2023, alors qu'elle avait été de 3,4 % en 2022.
- L'année 2023 représentera une période de transition. Les efforts pour maintenir l'inflation à un niveau stable et prévisible permettront de rétablir un contexte propice à une croissance durable en 2023 et en 2024, année où la hausse du PIB réel devrait se situer à 1,4 % au Québec.
- Après une création moyenne de 129 700 emplois en 2022 (+3,0 %), 63 200 nouveaux emplois (+1,4 %) sont attendus en 2023.
- De son côté, le taux de chômage devrait grimper temporairement à 4,6 % en moyenne en 2023, demeurant tout de même près du creux annuel de 4,3 % enregistré en 2022.

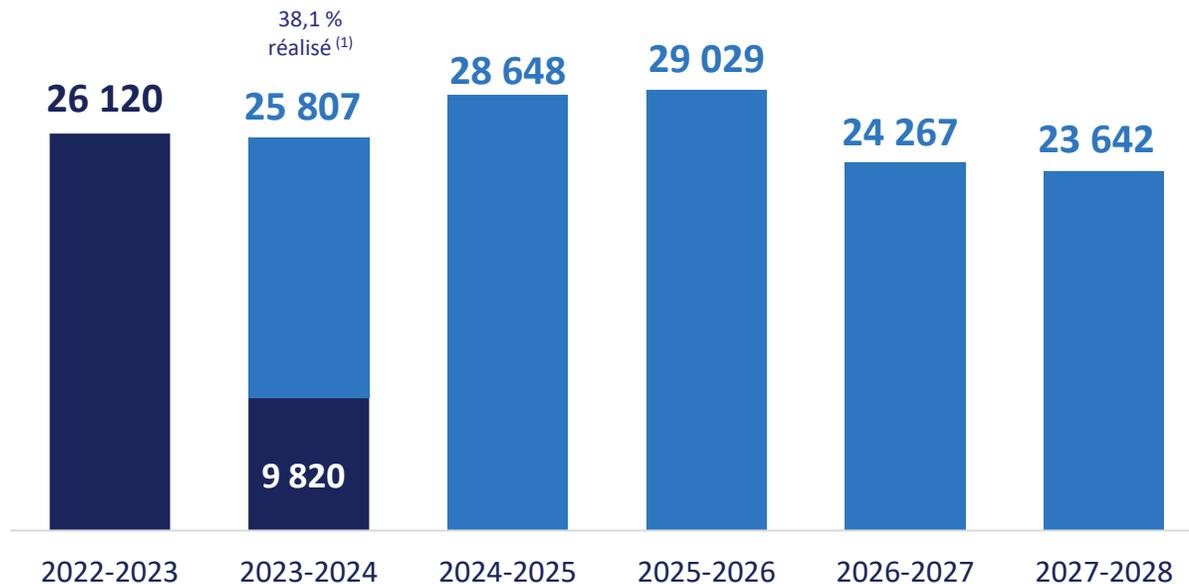
SITUATION BUDGÉTAIRE ET DETTE

- Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement éliminera le déficit d'ici cinq ans. Ainsi, le déficit de 5,0 milliards de dollars prévu en 2022-2023 sera graduellement réduit de 1 milliard de dollars par année.
 - Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités totalisant 6,5 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, 1,0 milliard de dollars en 2024-2025 et en 2025-2026, puis 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et en 2027-2028.
 - Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028.
- Compte tenu de l'importance de poursuivre la réduction graduelle du poids de la dette, le gouvernement a annoncé un nouvel objectif de réduction de la dette dans le Budget 2023-2024.
 - La dette nette, qui s'établissait à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023, sera réduite graduellement à la cible de réduction de dette nette de 30,0 % du PIB d'ici 15 ans, soit à l'horizon de l'année financière 2037-2038.

PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars canadiens)



Note : L'exercice financier commence le 1er avril.

(1) Au 8 juin 2023.

- Le programme de financement à long terme ajusté du gouvernement s'établit à 25 807 millions de dollars canadiens en 2023-2024.
 - À ce jour, nous avons emprunté 9 820 millions de dollars, soit 38,1 % du programme de financement pour l'année.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre, en moyenne, 26,4 milliards de dollars par année.

ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement à l'égard de la protection de l'environnement et du développement du marché des obligations vertes, le Québec a mis en place un [programme d'obligations vertes](#) en février 2017.
 - Le Québec a mis à jour son cadre de référence pour les obligations vertes en juillet 2022.
- Ce programme s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
 - Le Québec est membre du groupe souscrivant aux GBP depuis octobre 2018.
- CICERO (Center for International Climate Research) a mis à jour en août 2022 son opinion indépendante sur le nouveau cadre de référence du Québec.
 - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit vert foncé (*dark green*).

La plus récente version de la [contre-expertise de CICERO](#) est disponible sur le site Web du ministère des Finances.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis engendrant des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques.
- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et sont de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Depuis la mise en place de son programme d'obligations vertes en 2017, le gouvernement du Québec a lancé huit [émissions d'obligations vertes](#), pour un total de 5,1 milliards de dollars canadiens, et s'est engagé à continuer d'être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 5 ans (venue à échéance le 3 mars 2022)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 5 ans (venue à échéance le 1^{er} mars 2023)
 - Émission de 800 M\$ CA à échéance de 5 ans (échéance le 22 février 2024)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 6 juillet 2025)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 13 février 2027)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 27 mai 2031)
 - Émission de 1 000 M\$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 20 mai 2032)
 - Émission de 800 M\$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 22 novembre 2032)

Le Québec prévoit lancer prochainement une neuvième émission d'obligations vertes, si les conditions de marché le permettent.

COTES DE CRÉDIT DU QUÉBEC, BOURSE ET INCLUSION DANS LES INDICES VERTS

AGENCE	COTE DE CRÉDIT	PERSPECTIVE
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA –	Stable
Fitch Ratings	AA –	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable

BOURSE

Luxembourg Green Exchange (LGX) — Euro MTF Market

Note : Les huit émissions d'obligations vertes du Québec sont inscrites.

INCLUSION DANS LES INDICES VERTS

Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index

ICE BofA Merrill Lynch Green Bond Index

Solactive Green Bond Index

S&P Green Bond Index

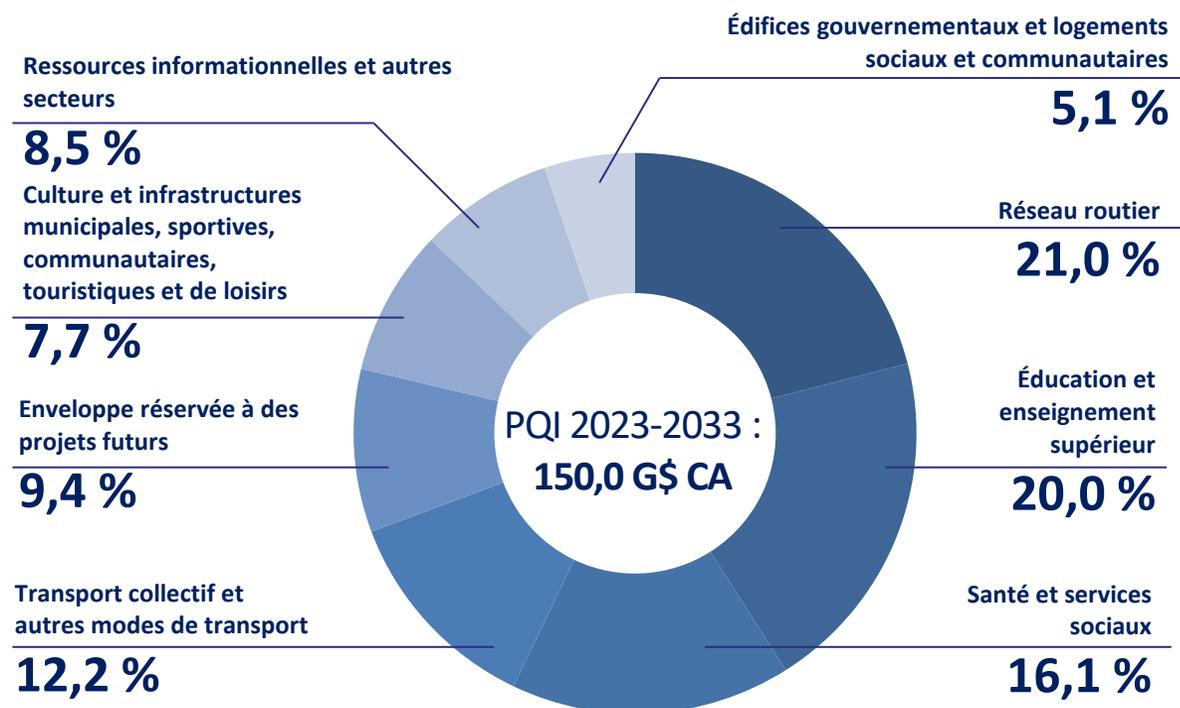
Note : Les huit émissions d'obligations vertes du Québec sont incluses.

CADRE DE RÉFÉRENCE

- Les projets verts admissibles doivent ainsi faire partie d'une des catégories suivantes :
 - Moyens de transport propres
 - Bâtiments verts
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Adaptation aux changements climatiques
- Le produit net des obligations vertes ne sera pas alloué à des projets liés à la production d'énergie basée sur les combustibles fossiles, à la production d'énergie nucléaire, à l'industrie de l'armement et de la défense, à l'extraction de ressources potentiellement néfastes pour l'environnement (comme les éléments des terres rares ou les combustibles fossiles), aux jeux d'argent ou au tabac.

La neuvième émission d'obligations vertes devrait financer principalement des projets de transport propre.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



- Les projets admissibles doivent être inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI).
- Pour qu'un projet non inscrit dans le PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.
- En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette du Québec.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable
 - Secrétariat du Conseil du trésor
 - Société québécoise des infrastructures
- Le Comité évalue et sélectionne les projets qui répondent aux critères définis dans la section « Utilisation des fonds » du cadre de référence pour les obligations vertes. Plus précisément, les projets jugés admissibles sont présentés au CCOV par le partenaire concerné, c'est-à-dire par l'organisme porteur du projet, afin que tous les membres du CCOV puissent poser des questions. Les membres du CCOV procèdent ensuite à un vote pour déterminer si le projet sélectionné sera inclus dans la liste des projets admissibles. Pour qu'un projet soit inclus, le vote doit être unanime.
- Au cours de la phase de financement, le MFQ choisit, parmi les projets que le CCOV a inclus dans la liste de projets admissibles, ceux qui bénéficieront d'un financement dans le cadre d'une émission d'obligations vertes.

UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds liés aux nouveaux financements ou aux refinancements de projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Le produit net des obligations vertes peut être utilisé pour financer ou refinancer des projets avec une période de rétrospection allant jusqu'à 12 mois.
- Le produit net des obligations vertes devrait être entièrement attribué à des projets verts admissibles dans les 12 mois suivant une émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.

Le MFQ a mis en ligne son plus récent [bulletin d'information](#) sur les obligations vertes en août 2022.

- Un sommaire de l'allocation des fonds est disponible dans le plus récent bulletin.

STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- La prochaine émission d'obligations vertes du Québec sera réalisée en dollars canadiens, comme les précédentes.
 - L'émission sera faite sous une documentation de type « domestique » ou « MTN CAN » (billets à moyen terme sur le marché canadien).
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, le Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée à ceux qui ont des mandats verts ou ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Il est possible que le Québec effectue la réouverture de cette émission dans le futur.

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

- La prochaine émission d'obligations vertes devrait financer principalement les projets de moyens de transport propres sélectionnés suivants :
 - [L'achat de nouvelles voitures de métro AZUR](#)
 - [Tramway de Québec](#)
 - [Le Centre de transport Bellechasse \(certification visée LEED or\)](#)
 - [Réno-Infrastructures](#)
- D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.

Pour trouver de l'information sur tous les projets admissibles sélectionnés par le CCOV, consultez le [site Web du MFQ](#).

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS (suite)

- Dès la clôture de l'émission, un montant minimal de 453 millions de dollars devrait être alloué à quatre projets :
 - Un minimum d'environ 330 millions de dollars au projet d'achat de nouvelles voitures de métro AZUR
 - Un minimum d'environ 35 millions de dollars au projet du tramway de la Ville de Québec
 - Un minimum d'environ 48 millions de dollars au projet du centre de transport Bellechasse
 - Un minimum d'environ 40 millions de dollars au projet Réno-Infrastructures

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

- Les projets reliés aux moyens de transport propre s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies suivants :

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



- Les projets de bâtiments verts liés au transport en commun s'alignent sur les ODD des Nations unies suivants :

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

PROJET — NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

DESCRIPTION

- Le projet vise l'acquisition par la Société de transport de Montréal (STM) de 71 trains (639 voitures) AZUR : 38 pour le remplacement des voitures de métro de 1963 (MR-63), 7 pour le remplacement des voitures de métro de 1973 (MR-73) et 26 trains en ajout de service. Ces nouveaux trains sont à la fine pointe du design et de la technologie. En plus d'avoir une alimentation 100 % hydroélectrique, ces voitures fabriquées avec 60 % de produits canadiens seront recyclables à 92,5 % à la fin de leur vie.



BÉNÉFICES

- Amélioration de l'expérience des clients (qualité de l'information, confort, ventilation, sécurité)
- Gains escomptés de performance et de fiabilité des trains
- Contribution à l'accessibilité universelle du métro
- Retombées économiques majeures pour le Québec

PROJET — NOUVELLES VOITURES DE MÉTRO AZUR

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grâce entre autres aux voitures AZUR, la STM vise à :

- atteindre 440 millions de déplacements en transport collectif sur son réseau en 2025;
- accroître de 69,5 % à 88,6 % les déplacements ayant recours à l'électricité sur son réseau de 2015 à 2025;
- réduire de 6 % ses émissions de GES par passager-kilomètre entre 2015 et 2025 (de 47,4 g éq. CO₂ en 2015 à 44,7 g éq. CO₂ en 2025);
- mettre en valeur plus de 85 % des 8 200 tonnes de matériaux des 333 voitures de métro MR-63 remplacées;
- recycler les voitures MR-73 (62 voitures recyclées et 1 voiture vendue pour un projet de deuxième vie).





Photo : Ville de Québec.

TRAMWAY DE QUÉBEC

PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION

- La Ville de Québec met en œuvre le plus important projet d'infrastructures de son histoire : le tramway. Il s'inscrit dans les priorités des gouvernements du Québec et du Canada en ce qui a trait à la mobilité durable. Le projet de tramway favorisera :
 - l'amélioration des déplacements;
 - la réduction de la pollution atmosphérique;
 - le renforcement des collectivités;
 - la croissance de l'économie.
- Avec son tracé de 19,3 km, ce tramway moderne et 100 % électrique constituera la colonne vertébrale d'un réseau de transport en commun bonifié sur tout le territoire de la ville.
 - 29 stations, soit 5 pôles d'échanges, 22 stations de surface et 2 stations souterraines
 - Tunnel de 1,8 km
 - 1 centre d'exploitation et d'entretien



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION (suite)

- Parmi les usagers du transport en commun, 82 % amélioreront leur temps de parcours. Avec le tramway, il y aura 10 millions de déplacements additionnels en transport en commun par année. Et dès l'arrivée du tramway, une hausse de 30 % des déplacements en transport en commun est prévue.
- Fréquent, à horaire fixe et confortable, le tramway offrira une solution de transport attrayante qui limitera l'aggravation des conditions routières, réduira l'impact sur l'environnement et améliorera la qualité de vie des citoyens.
- Le tramway de Québec s'intégrera dans le projet de Réseau express de la Capitale (REC) et dans l'offre de services du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
- Le tramway est aussi destiné à permettre aux citoyens provenant des zones périphériques d'intégrer le réseau de transport en commun avant de pénétrer dans les zones à forte congestion, par différents moyens — Parc-O-Bus, service eXpress, Métrobus, tramway — tout en garantissant une fiabilité, une flexibilité et une rapidité de service aux utilisateurs.
- Le nouveau réseau mettra donc à profit, selon les secteurs, les solutions de transport adaptées aux besoins de déplacements dans l'agglomération.
- Les travaux préparatoires sont en cours depuis 2020, ceux de réalisation sont prévus pour 2024 à 2029, et la mise en opération complète du tramway est prévue pour 2029.



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

BÉNÉFICES

- Gains en matière de déplacements :
 - Amélioration de l'offre en matière de transport
 - Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité
 - Limitation de la détérioration des conditions de circulation
- Retombées économiques positives majeures pour la ville de Québec
- Incitation au transport actif
- Amélioration des infrastructures urbaines
- Réaménagement des espaces publics et végétalisation contribuant à la qualité de vie



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réduction de 89 000 tonnes de CO₂ en 2041, soit 15 ans après la mise en service du tramway
- Captation de CO₂ due aux efforts de reboisement
- Amélioration de la qualité de l'air
- Atténuation des îlots de chaleur en milieu urbain





CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE (LEED)

Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

PROJET LEED — NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

DESCRIPTION

- Le centre de transport Bellechasse sera le premier garage de la STM conçu pour accueillir un parc d'autobus 100 % électriques. Ce nouveau centre contribuera ainsi au plan d'électrification du gouvernement du Québec.
- Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accueil de 300 nouveaux autobus hybrides climatisés annoncée en janvier 2018 par la STM, permettra aussi une augmentation de l'offre de service.

De plus, la STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) de niveau Or, une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable.



PROJET LEED — NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

DESCRIPTION (suite)

- Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 autobus-équivalents. Le bâtiment sera aménagé de façon à accueillir de nouvelles technologies et, par conséquent, à permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain multi-étage avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier.
- Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à améliorer la qualité de vie du secteur. Les parties administratives et certaines zones réservées pour les employés seront universellement accessibles.
- La fin des travaux de construction du bâtiment est actuellement prévue pour 2024.



PROJET LEED — NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Économie d'énergie de plus de 60 % et réduction d'émission des GES d'environ 85 % grâce à un système à haute efficacité énergétique
- Réduction des îlots de chaleur grâce à un important verdissement, dont une partie sera accessible au public
- Réduction de la consommation d'eau potable grâce à des équipements efficaces et au recyclage de l'eau du lave-bus
- Taux maximisé de détournement de l'enfouissement des résidus de construction, de rénovation et de démolition





Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

RÉNO-INFRASTRUCTURES

PROJET — RÉNO-INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

- Le programme Réno-Infrastructures vise le remplacement ou la réfection des infrastructures reliées au réseau du métro.
- Ce programme, comme le programme Réno-Systèmes, vise l'optimisation des investissements par leur utilisation comme levier pour améliorer la qualité et la sécurité du service ainsi que la performance financière et opérationnelle du réseau du métro de Montréal.
- Ces deux projets étant essentiels au maintien de l'offre de service aux usagers du métro, ils sont donc étroitement liés au [projet d'acquisition des voitures de métro AZUR](#), financé en partie à partir des émissions d'obligations vertes du Québec.



PROJET — RÉNO-INFRASTRUCTURES

BÉNÉFICES — RÉNO-INFRASTRUCTURES

- Maintien de la fiabilité et de l'état des infrastructures
- Maintien de la disponibilité et de la sécurité du réseau du métro
- Amélioration de l'accessibilité universelle
- Restauration de plusieurs œuvres d'art
- Mise à niveau de la signalétique
- Mise aux normes des infrastructures



AVIS LÉGAL

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*), comportant des incertitudes, des risques et d'autres facteurs et qui peuvent faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.